



Frédéric Grelier de Concize, du survivant de la Virée de Galerne au cavalier napoléonien

Description

Il y a quelques mois, je vous ai fait connaître le destin de [Jean Allard](#), jeune paysan ayant survécu à la Virée de Galerne ; cette fois-ci, voici celui d'un noble ayant échappé de justesse à la mort grâce à son jeune âge, Frédéric Grelier de Concize (Concise, Consize, Conscize...). Grelier n'est pas un patronyme tout à fait inconnu pour toute personne s'intéressant aux Guerres de Vendée. En effet Pierre Grelier écuyer seigneur de la Jousselinière dépendant de la Chapelle-Themer, capitaine du château de Fontenay en 1555 et ayant embrassé le Protestantisme eut une nombreuse descendance ; et les branches parentes de la Jousselinière, du Fougeroux et de Concize donnèrent, que ce soient durant les événements de l'Ouest ou dans l'armée des Princes, de nombreux combattants pour la cause Royaliste.

Avant la défaite de Cholet.

qui ont signé avec moi. MAGDELAINE Gauthier
Frédéric Louis Charles fils légitime de elle-même
Auguste de Grelier, chevalier seigneur de Con-
couze des ordres royaux, militaires et hospi-
talière de notre Dame du mont Carmel, et de St. Lazare de
ces vaisseaux du Roi dans ce département, et
Eléonore de Chavagnac, est né le dix sept
cent quatre vingt un, a été baptisé le
Jouffigne prêtre de la Congrégation de la
fonctions Curiales, le parrain a été elle-même
de Chavagnac, chevalier, novice des ordres
et hospitaliers de notre Dame du mont car-
lazare de Jérusalem, lieutenant des vais-
représenté par Guillaume d'ontigues Dom-
Chavagnac épouse
la clochette capitaine des vaisseaux du
l'enfant, représentée par Magdeleine
chambre qui a signé avec nous, le parrain
Grelier de Coussin, Magdeleine
Birel prêtre

Acte de baptême de Frédéric Grelier de Concize à Rochefort (Archives de Charente Maritime)

Frédéric Louis Charles Grelier de Concize était né en 1781 à Rochefort[1]. Son père Roland Charles Auguste, longtemps capitaine de vaisseau, chevalier notamment de l'ordre de Malte, de Saint-Louis, de l'ordre de Cincinnati[2], devenu major général de la Marine avait rencontré dans cette ville de Rochefort sa future épouse Suzanne Eléonore de Chavagnac, elle-même fille d'une longue lignée d'officiers de la Marine[3]. Nous savons qu'une soeur aînée de Frédéric Camille Cécile Eléonore née à Rochefort en 1775 était encore vivante pendant les guerres de Vendée[4].



Blason de la famille Grelier de Concize

Lors de l'assemblée des Etats généraux de la Noblesse du Poitou, leur grand-mère paternelle, née Cécile Des Mesliers et veuve depuis plusieurs années d'un capitaine de vaisseau du Roi[5]et leur père coreprésentèrent respectivement les Herbiers et Les Epesses[6]. Dès 1790, Roland Charles Auguste émigra pour rejoindre l'armée des Princes, où il fut chef de section dans la 7^e compagnie du corps de la Marine[7]. Son épouse et ses enfants partirent très certainement dès 1792 au logis de Concise aujourd'hui disparu[8]. Frédéric avait été précédemment placé en pension à Niort.



Manoir de "Concise"

Leur oncle paternel Philippe, alors âgé de 44 ans, connu sous le nom de chevalier de Concize y séjournait aussi régulièrement[9]. Ce dernier, dès le début de l'insurrection Vendéenne devint commandant des Herbiers (dès le 20 mars 1793)[10]. Il appartient ensuite à l'armée du Centre de Royrand qui l'avait choisi comme général en second[11]. Au moment de la bataille perdue de Châtillon-sur-Sèvres (aujourd'hui Mauléon) en juillet 1793, la Marquise de la Rochejaquelein dans une version de ses Mémoires fait part d'une rencontre avec lui et la mère de Frédéric :

" [...] Nous nous mêmes en marche pour le Herbiers; nous nous arrêtâmes à Concize, le chevalier étant venu nous y inviter de la part de sa belle-sœur, femme d'émigré, qui y était avec sa fille et un fils très enfant. Nous les trouvâmes occupés à se mettre du rouge et à faire semblant d'avoir une attaque de nerfs; elle nous reçut à merveille, nous y vîmes le prince de Talmont, qui arrivait de Nantes; mon père, qui en venait aussi, nous avait rejoint un peu avant.[...]"[12]

Dans ce court passage, un détail important concernant Frédéric alors âgé de 12 ans et demi est donné c'est celui de 'fils très enfant', cela lui sauva certainement la vie quelques mois plus tard.

La Virée de Galerne.

Ce n'est qu'après la défaite de Cholet, comme beaucoup d'habitants de cette région, que le destin de cette famille changea tragiquement ; qu'ils demeurèrent en Vendée ou qu'ils suivirent l'armée outre Loire dans ce qui est connu aujourd'hui comme la virée de Galerne, peu d'entre eux survécurent. Ainsi, la grand-mère paternelle de Frédéric Grelier de Concize, restée sur les Herbiers, fut arrêtée le 24 novembre par le comité révolutionnaire de Cholet car "ci-devant noble et mère d'un chef d'armée catholique avec lequel elle a communiqué"[13]. On saisit chez elle des documents compromettants dont un compte-rendu de la bataille de Thouars[14]. Elle décéda à l'âge de 78 ans dans les prison de Doué la Fontaine le "16 du quatrième mois de l'an second"[15]. Madame de Sapinaud donna des précisions dans ses mémoires :

"(...) Ils (les Républicains) prirent aussi Mme de Vaugiraud et la pauvre bonne femme de Concise. Ces deux dernières furent menées à Doué, elles y moururent toutes les deux de misère et de mal, car la pauvre bonne femme de Concise qui avait près de 80 ans ; en descendant un escalier, il y en eut un qui lui donna un coup de pied et la jeta du haut en bas. Elle était meurtrie depuis les pieds jusqu'à la tête, elle mourut au bout de huit jours."[16]

Frédéric, sa mère et sa sœur furent emportés dans cette longue marche que fut la Virée de Galerne suivant certainement le chevalier de Concize ; mais se trouvant surtout sous la protection de Philippe Joseph Perreau dit aussi quelquefois le marquis Chambona de Perreau[17].

Comment on redécouvre Frédéric Grelier de Concize à Ernée en Mayenne.

Un des premiers historiens des Guerre de Vendée, Alphonse de Beauchamp indiqua dès 1808, la fin tragique de Perreau :

"Pérault, blessé grièvement au pied, suivit Talmont, et le quitta ensuite pour sauver un enfant qui lui avait été confié par une mère expirante. Il le tenait en croupe sur son cheval lorsqu'il fut arrêté à Ernée. Il se dénonça lui-même, espérant obtenir sa grâce après quelques aveux ; mais il ne put échapper au comité révolutionnaire d'Ernée, qui malgré le général Beaufort, se hâta de l'envoyer au public, alléguant qu'il n'avait jamais vu fusiller. On voulut faire mettre Pérault à genoux et lui bander les yeux. "Non, dit-il, je sais affronter la mort, je ne regrette, en quittant la vie que de voir des français transformés en assassin."[18]

L'historien royaliste Crétineau Joly, hagiographe des Vendéens, se permit quelques détails supplémentaires :

"Perreau, ancien officier des troupes bleues de la marine, et général en second de l'artillerie royaliste, était blessé au pied. Il suit le prince de Talmont dans sa retraite. Sur la route il voit une femme mourante, une mère qui le supplie de prendre pitié de son enfant. Perrault veut, au péril de ses jours accepter ce testament, dont il était digne d'être l'exécuteur. Il place en croupe la petite créature et il chemine ainsi à travers la campagne. Arrivé à Ernée, il se dénonce lui-même devant le général Beaufort, qui touché de sa confiance, s'engage sur l'honneur à le sauver avec l'orpheline qu'il adopta. Mais le Comité révolutionnaire d'Ernée déclare, par procès-verbal, qu'il n'a jamais eu le plaisir de voir

fusiller des royalistes, et il exige que cette tête lui soit offerte. Une aussi démocratique curiosité fait l'objet d'un considérant qu'on lit encore sur les registres de ce club. “[19]

Précédemment dans Les Fastes de la gloire, ou les braves recommandés à la postérité[20] étaient repris des passages du dossier que Beaufort (ou Beaufol) enjoliva à la Restauration :

“ A Ernée, il voulut sauver un ancien officier de la marine le major Peyreaux qui, dangereusement blessé, fut arrêté et dévalisé par les habitants, au moment où il fuyait, ayant en croupe un enfant de sept ans qu’une mère expirante avait confié à ses soins. Après avoir fait restituer au major les objets qui lui avaient été pris, il déclara au Comité révolutionnaire que Peyreaux était sous la sauvegarde des lois. Quelques jeunes gens d’Ernée demandèrent à le fusiller. – « Il faut lui mettre du plomb dans la tête, disaient-ils, nous n’avons jamais vu d’exécution de ce genre. » “- c’est un beau spectacle ! répliqua le général : allez,-vous êtes indignes du nom de français ; vous n’êtes que de vils assassins, sortez de ma présence”. Ils parurent un instant honteux de leurs démarches ; mais le général ayant été obligé de s’éloigner pour faire la visite de ses postes, ils brisèrent les portes des prisons, et immolèrent Peyreaux.”

Ce très jeune enfant cité était en fait Frédéric alors âgé de 13 ans rappelons le “ *fils très enfant* ” selon la Marquise de la Rochejacquelein. Selon le faux laisser-passer découvert en sa possession, voici sa description physique : “*taille de quatre pieds six pouces*[21], visage rond, front carré, cheveux et sourcils bruns, les yeux ronds, néd relevé, Bouche moyenne et Élevée, menton Rond”[22].

Archives départementales de la Vendée

Republique Française
N° 1199 Rapport



Laisse passer le citoyen Frédéric Grelier-Ecolier, âgé de treize ans, natif de Rochefort, district de département de la Vendée inférieure, taille de quatre pieds six pouces quatre lignes, front carré, cheveux et sourcils bruns, les yeux bruns, nez relevé, bouche moyenne et dressée, menton rond, leget orné avec une croix et adalare, vouloir aller au collège à propos pour y continuer ses études, prêtés lui aide et assistance.

Fait à la maison commune d'aucun le 21 frimaire
de la République Française
Grelier

Bouchet municipal
Gérad

ou au comité de surveillance et
approuvé à Blain le 23 frimaire
l'an 2^{ème} de la République Française.
abel pre.st

Notte quatorze
Lortou
Grelier

M. Car nous maire et officier municipal de
la ville de Renner le 30 frimaire l'an 2^{ème} de la
République Française. L'avis officiel

Passeport de Frédéric Grelier (SHD B 5/7-73)

Frédéric Grelier de Concize avait suivi sa mère et sa sœur jusqu'à Ancenis, mais, comme pour la très grande majorité des derniers survivants de cette Virée, ils éprouvèrent des difficultés infranchissables pour retraverser la Loire. Sa mère ne voulut pas suivre les restes de l'armée qui finit tragiquement à Savenay et confia son fils à Perreau. Ce dernier muni lui aussi d'un faux passeport d'un dénommé Anjou[23] était accompagné de son domestique Louis Planet âgé de vingt ans et originaire de Cholet. Frédéric et Pierre Chagnon originaire de Charente et âgé de trente ans domestique de la famille Grelier suivaient Perreau. Un jeune garçon de 14 ans appelé Pierre Pellot, aussi domestique de Perreau les accompagnait. La capitale était leur destination.

Toutefois, ils furent arrêtés à Bazouges-du-Désert aux abords d'Ernée. A la vue de la belle prise, le Comité révolutionnaire d'Ernée avertit la Commission militaire provisoire dite Clément[24]. La Commission se déplaça aussitôt dans cette commune, et interrogea les prisonniers. Furent jugés en même temps qu'eux, un dénommé Charles Guibert de Bournezeau âgé de 16 ans admettant avoir accompagné les rebelles, et François Hays âgé de 12 ans de Château Gonthier ayant suivi l'armée des rebelles au passage de cette ville. En effet, un soldat Vendéen lui avait indiqué qu'il y trouverait "*facilement dans cette armée, les vivres qu'il allait demander, étant réduit à la mendicité, sans aucun parent, n'ayant eu, par conséquent, jamais le discours formel de se revolter contre la République.*"

Voici des extraits de l'interrogatoire de Perreau concernant Grelier :

" (...) Interrogé s'il connoît la mère de l'enfant, dit Grelier, qui est avec lui, et où il l'a rencontré : a répondu qu'il la connoît très bien, qu'il la rencontrée en Poitou, qu'elle se nomme Chavagnac.

Interrogé si cette femme avoit connoissance de sa mission et de sa correspondance : a répondu que nullement (...)[25]"

Voici celui de Frédéric montrant une certaine candeur dans l'honnêteté de ses réponses due à son âge :

"Copie de l'interrogatoire que subi frederic guillaume Grelier, Le co-détenu du nommé Perreau le sept nivose, l'an 2d de la république

Interrogé l'accusé quel est son nom, son age, le lieu de sa naissance, a répondu se nommer frederic grelier dit Concis, agé de treize ans, environ, né à rochefort, département de la Charente inférieure.

int s'il a encore son pere et sa mere, a Repondu que son pere etait emigré depuis trois ans environ, que sa mère etait restée à ancenis dans la ruée des rebelles.

int si son père était noble, a repondu, qu'oui, qu' il avait une maison de campagne..

int quelle éducation il a eu, a repondu, avoir été mis en pension à niort, qu'il en etait sorti depuis deux ou trois ans, qu'il n'y apprenait qu'à lire, qu'il avait une soeur agée d'environ seize ans qui était avec sa mère.[26]

int s'il a toujours suivi sa mère, a répondu, qu'oui jusqu'à ancenis, où il la laissé parce qu'elle ne voulait plus suivre la ruée.

int quand Elle a parti de Rochefort, a répondu qu'elle a quitté da maison de campagne avec anjou-perreau son Codétenu.

int. qu'elle connaissance sa mère avait avec luy, a repondu qu'il était de la meme ville

qu'elle.

int s il est noble, a répondu qu'il n'en savait rien.

int. Ce que cet anjou disait être à la Campagne de sa mère, a répondu qu'il était de l'armée des brigands de vendée, qu'il avait emmené sa mère de sa campagne Lorsqu'ils avaient parti du poitou et qu' il avait toujours accompagnée jusqu' a son retour a ancenis, où il l'avait laissé.

int. depuis quant avaient ils passé la Loire a répondu depuis deux ou trois mois.

int s'il se rappelait bien les endroits par où il a passée a répondu qu'il avait passé à Varade, Chateaugontier, laval, mayenne, Ernée, fougères de là dans la bretagne et qu'on était revenu à angers, que le sieur anjou perreau avait toujours suivi et qu'il croit qu'il était officier d'artillerie.

int quand cet anjou perreau sortait, s'il l'accompagnait, a répondu que non, qu'il restait en arrière

int comment les soldats le nommaient a répondu qu'on le nommait Commandant

int s il connaissait les généraux de son armée a répondu qu'ils s appelaient La Rochejaquelein, des Essarts, le prince Talmont, marigni, stofflet, qui commandait l'avant garde comme adjudant major, de Lirot

int s'il connaissait de ces femmes, de ces pretres, de ces eveques qui suivirent l'armée a répondu qui connaissait l'éveque d'agra, le femme D'anisson (Donnissan), la femme de Lescure, la femme des Essart, la fille de Lirot.

Int que sont devenus toutes ces personnes a répondu qu'il en avait eu beaucoup de tués au mans, que la Rochejaquelein et stofflet avaient été tués dans une métairie après le dernier passage de la loire, lorsqu'ils ont tenté la dernière fois à ancenis.

int s'il y en a d autres qui ayent péri, a répondu qu'il n'en scait rien, que Des Essarts avait été blessé au Pied.

int si a son départ d'ancenis, ils étaient encore en grand nombre, a répondu que l'armée était debandée.

int s'il y en eu beaucoup qui ayent passé la loire, a répondu que beaucoup de soldats avaient essayé de passer par des tonneaux joints avec des morceaux de bois mais qu'ils s'étaient noyé en grand nombre, que ceux qui étaient déjà passés poursuivies par les troupes républicaines, avaient voulu repasser promptement mais que beaucoup avaient Péri.

int s'il connaît le plus grand des autres détenus avec luy, a répondu que c'était le domestique de sa mère depuis trois ou quatre ans, et qu il se nommait pierre Chagnon.

int si ce pierre chagnon combattait, a répondu que non, qu'il restait toujours par derrière, et le sabre qu'il avait appartient à anjou-perreau

int. Comment s'appelait l'autre petit, a répondu qu'il se nommait Pierre pelot, qu'il était le domestique du nommé D'anjou-perreau, qu'il ne portait aucunes armes, qu'il ne se battait jamais.

int. pourquoi il a quitté Sa mère, a répondu que ne sachant que faire de luy, Elle l'envoyat dans un Collège, à paris.

int si elle avait chargé Perreau de sa Conduite, et Si elle luy avait donné de l'argent, a répondu qu'elle l'avait chargé, mais qu'il ne scavait pas, si elle luy avait donné de l'argent

int s'il se rappelle quel jour il a quitté Sa mère a répondu que non; qu'il peu y avoir quinze jours.

int. par quel endroit il a passé depuis cette époque avec ses Co-détenus, a répondu qu'il a

passé par rennes et par fougères et qu'ils n'étaient que quatre.

int a qui appartenait les Chevaux qu'ils ont, a répondu qu'il y en avait trois à anjou perreau , et le plus petit à lui qui lui avait été donné par un particulier de nantes qui suivait l'armée que le particulier se nommait de Lisle qu'il approchait de la taille de cinq pieds et qu'il était âgé environ de trente ans.

int qui lui a donné un passeport en partant d'ancenis, a répondu qu'il en avait reçu un d'anjou perreau, sans scavoir où il l'avait pris.

int où il a logé à Laval, a répondu qu'ils étaient tous chez le dénommé de Lierre, que le de Lierre lui parait être de leur parti, qu'ils étaient seuls dans la maison, et qu'on renvoyait les soldats quand il en venait pour s'y Loger.

lecture donnée à l'interrogat. ci-dessus, l'accusé a déclaré y persisté et ne vouloir y augmenter ni diminuer, et a signé avec le président et le secrétaire greffier.

sousigné Frédéric grellier ,clément et guilbert secrétaire.

Pour copie conforme à l'original

Guilbert

secret. de la Com. revolut. provisoire

La commission révolutionnaire a condamné le nommé Pierre Chagnon, domestique de la mère Grellier, à être fusillé ; et les nommés Frédéric Grellier et Pierre Pelot, eu égard à la faiblesse de leur âge et à leur ignorance, à être enfermés jusque la paix dans une maison d'arrêt, dans laquelle on tachera par une éducation républicaine de porter la purge (transcription incertaine) sur les mauvais principes qu'ils avoient pu déjà recevoir.

L'interrogatoire de Pierre Chagnon et du nommé Pelot n'offrait rien qui puisse donner aucun renseignement.

Nota le général Beaufort actuellement à Fougères a eu avec perreau des conférences secrètes dans la prison, et s'est emparé, de son chef, de son argent, et de ses bijoux.

Guilbert.”[27]

Le 7 nivôse, la Commission prononça la sentence de mort contre Philippe-Joseph Perreau, Pierre Chagnon, Louis Planet et Charles Guibert. Leur jugement fut exécuté sur le champ par les troupes cantonnées à Ernée.

Par contre, plus clément fut le sort de :

“[...] frederic grellier, dit de Concis, âgé de treize ans, né à rochefort, portant aveu et déclaration de sa part, d'avoir son pere émigré depuis trois ans, d avoir suivi sa mère a l'armée des rebelles depuis le passage de la loire, sans scavoir quelle étoit la scéléralité (?) du parti quelle entreprit, sans avoir meme eu occasion de s'en instruire, d avoir resté constamment sous sa direction jusqu'à ce retour à Ancenis pour repasser la Loire, à laquelle époque elle l'avait envoyé à paris sous la conduite du nommé Perreau pour le placer dans une pension de Collège. [...]”

Publiés les Conclusions de la commission public, Car comme la
 François Haye a été de bord un adhérent jusqu'à la paix,
 de la municipalité, et l'acte de sa naissance dans une maison d'arrêt jusqu'
 Les nommés Frédéric Grellier, et Pierre Pelot a été aussi luy
 une maison d'arrêt jusqu'à la paix, dans laquelle maison d'arrêt
 d'avec par la municipalité, une direction patriote qui efface le vice de leur naissance
 et les premiers principes qu'ils ont reçus de leurs parents.
 Or comme l'acte de la dite Commission qui les a fait juger
 a été et a dû être de la commission public, impie et affecté on
 fait et donne à l'audience, l'acte de la Commission, ne
 pourrions, en outre, préférer les Citoyens Jacques Poullet, Jean

Jugement de Frédéric Grellier (AD 53 L 1642 bis f°13-14)

En effet :

“Les nommés Frédéric Grellier, et Pierre Pelot [furent condamnés] à être aussi enfermés dans une maison d’arrêt jusqu’à la paix, dans laquelle maison d’arrêt on leur donnera sous la surveillance du(?) municipalité, une direction patriote qui efface le vice de leur naissance et les premiers principes qu’ils ont reçu de Leurs parents”

Quant à François Haye, il fut indiqué qu’après être soigné à l’hôpital, il serait emprisonné jusqu’à la paix[28]. Ces dernières décisions anticipèrent un ordre du Représentant du peuple Garnier de Saintes allant dans ce sens :

“Alençon, le 15 nivôse an II de la république. Garnier de Saintes, représentant du peuple, à la commission révolutionnaire séant à Laval. Parmi les brigands que vous avez tous les jours à juger, il s’en trouve qui par leur jeunesse, méritent de fixer la clémence de la convention nationale : ce sont les filles au-dessous de dix-huit ans, et les garçons au-dessous de seize. Ces individus peuvent encore un jour être rendus à la société, et, jusqu’à ce que la convention nationale ait statué sur leur sort, il suffit de les tenir en état d’arrestation. Quant à ceux qui n’ont pas plus de douze ou quatorze ans, comme ils sont susceptibles de toutes les impressions du Bien, je ne vois aucun inconvénient de les placer entre les mains de bons patriotes, en prenant leurs noms qui seront inscrits dans leurs

municipalités, ainsi que ceux des enfans dont ils se chargeront. Salut et Fraternité.”

Quelle fut la destinée de sa mère et de sa sœur ?

Beaucoup de mystère entourent la fin de la mère de Frédéric Grelier de Concize. Selon certaines sources, elle vit son destin lié à sa parente Madame des Mesliers. Notons qu' Angélique, fille de cette dernière, séparée de sa famille au Mans et sauvée provisoirement par Marceau fut emprisonnée à Laval. Elle aurait adressé une lettre à une de ses tantes qui selon certains serait la mère de Frédéric[29], ignorant que cette dernière était détenue à la prison nantaise de l'Entrepôt. Dans la même prison, se trouvaient Madame des Mesliers et son autre fille Clotilde. Comme l'indique la Marquise de la Rochejaquelein, Cécile Grelier de Concize et Clotilde des Mesliers, de par leur jeune âge éveillèrent la pitié d'un commissaire et échappèrent aux noyades[30] :

“Mlle de Concize fut tirée de l'entrepôt avec Mlle des Mesliers, par un commissaire qui la fit passer pour être plus jeune qu'elle ne l'était; elle en profita par ordre de sa mère ; celle-ci la chargea de présenter des pétitions pour elle, soit qu'elle crût que cela pouvait réussir, soit qu'elle fut bien aise de le faire espérer à sa fille. Mme de Concize fut noyée; le commissaire mourut et sa fille se cacha chez une couturière avec Mlle des Mesliers, elles y travaillèrent jusqu'à l'armistice. (..) Mlle de Concize abandonnée suivit ma mère à Bordeaux; elle retournai trois mois après dans sa famille à Niort”.

Dans une autre version des mémoires, nous avons ce détail concernant la personnalité de Cécile :

“Je fus reprendre ma voiture; une fois arrivées à Ancenis, nous fîmes viser nos passeports; un soldat dit en nous voyant ; “Ces gens-là ne crèveront donc jamais ?“ c'est le seul désagrément qui nous ayons éprouvé. Mlle de Concize s'imagina de voler les plumes qu'elle put attraper au district et les mit dans son manchon; toute la route, elle ne manqua pas d'accaparer ainsi plumes, décrets, papiers, prétendant, que comme Brigande elle devait voler la nation, son étourderie me faisait trembler”

Effectivement, se trouvait dans la région niortaise sa tante paternelle Charlotte Cécile Grelier de Concize, demoiselles de Saint-Cyr en 1765[31], veuve d' Assailly[32], elle fut emprisonnée dans la prison Duchilleau à Niort le 7 nivôse an 2 (27 octobre 1793) pour avoir entretenu une correspondance avec son fils émigré[33]. Libérée elle aurait ensuite quitté le pays avec son plus jeune fils. De retour en France, elle résidait au château de la Salmondière où elle accueillit sa nièce. Cette dernière épousa le 10 novembre 1800 au Petit Bourg des Herbiers Louis Rivet de la Thibaudière originaire de Niort, avec qui elle eut deux filles[34]. Ils habitèrent un temps la métairie de Concise. Toutefois, ce fut une union malheureuse, l'époux disparut après avoir dilapidé dans le jeu la fortune de sa femme[35]. De Cécile, nous savons juste qu'elle décéda avant 1827 sans connaître la date exacte[36].

Son oncle le Chevalier de Concize.

Quant au chevalier de Concize, il participa à la virée de Galerne[37] mais réussit fin 1793 début 1794, à retraverser la Loire. Il fit alors partie de l'armée du Centre avec Chillou, Delaunay, Sapinaud et Vaugiraud [38]. Ils combattirent notamment les colonnes infernales et s'allièrent à Charette pour la [bataille de Chaucé](#). Dans une thèse concernant la mort du chef Vendéen Joly, il est dit que c'était un de ses serviteurs du “logis de Concise qui le tua en août 1794, le confondant avec un espion républicain et cela au grand désespoir du chevalier lorsqu'il l'apprit”[39]. Etant d'un naturel discret, il est difficile de retracer exactement la carrière du chevalier de Concize, mais on peut supposer qu'il est celui de la liste des otages de 1799 qui indiqua à Travot alors déguisé en chouan que tous attendaient le soulèvement[40]. Témoin à la naissance de sa petite nièce au Petit-Bourg des Herbiers en 1804 où

il résidait, on le retrouve en avril 1828 habitant alors rue Saint-André à Nantes ; il y est témoin du mariage de Frédéric signant d'une écriture tremblotante " chevalier de Concise."[41]. Il décéda célibataire à l'âge de 79 ans à cette même adresse le 29 décembre de la même année[42].

La vie de Frédéric Grelier de Concize après la Révolution.

A la Pacification, Frédéric était orphelin de mère mais aussi de père ; en effet Charles Auguste Roland Grelier de Concize avait participé au débarquement de Quiberon où il fut blessé le 16 juillet 1795, puis condamné et exécuté le 2 août à Vannes[43]. Nous savons que Frédéric rejoignit sa tante paternelle, Cécile, veuve d'Assailly, qui avait aussi précédemment accueilli sa soeur[44].

Le 16 février 1804 à l'âge de 23 ans, Frédéric n'ayant que peu de revenus et reconnu comme excellent cavalier devint chasseur à cheval au 3^e régiment. En 1809, il atteint le grade de sous-lieutenant. Il fit la campagne d'Italie de 1806, et lors de la bataille de Neumarkt-Sankt Veit en Bavière le 23 avril 1809, reçut trois coups de sabre au lieu-dit Neuötting. En 1810, il intégra le corps d'expédition de l'Elbe jusqu'en 1811 avant d'intégrer la Grande Armée.



Source

Bataille de La Moskowa (estampe de Naudet) Gallica

Devenu lieutenant, lors de la bataille de la Moskowa (Borodino) du 7 septembre 1812, en tant qu'ordonnance du général de division Charles Antoine Louis Morand, blessé durant cette bataille[45], Frédéric Grelier de Concize se fit remarquer par ce dernier :

“Un Lieutenant du 3^e de Chasseurs à cheval nommé Grellier [de Conscize] qui s’est bien conduit étant d’ordonnance près de moi le 7. [proposé] pour la décoration”[46]. Frédéric fut ainsi décoré à Moscou le 11 octobre 1812 de la Légion d’honneur [47].

a Moscou le 11 8^{bre} 1812



A Monsieur Grelier Charles, Lieutenant
au 3^{me} rég^t de Chasseurs à cheval

Je vous prévient, Monsieur, que l'Empereur, par Décret
de ce jour vous a nommé
Chevalier de la Légion d'Honneur

Sa Majesté m'autorise à vous donner ces avis provisoires,
en attendant celui que vous recevrez officiellement de M. le
Grand Chancelier.

Paraphé par nous membres du Conseil
d'administration du régiment de Chasseurs des alpes.

Le Prince de Wagram et de Neuchâtel,
Major-général,

[Signature]
[Signature]
[Signature]

Eugène Dominique
de Châtellier
Médal de Morance
le Colonel

[Signature]



5

Dossier de la légion d'honneur : GRELIER DE CONSCIZE DE Frédéric Louis Charles (Généanet)

Pendant la retraite de Russie, lors d'une charge à la bataille de Krasnoë, Frédéric Grelier de Concize aurait eu son cheval tué par les baïonnettes ennemis. De par l'excellence de ses services, il fut nommé capitaine le 12 juin 1813. Licencié le 23 décembre 1815, il fut réintégré quelques mois plus tard comme capitaine des chasseurs des Alpes en garnison à Vienne en avril 1816, puis à Pont-à-Mousson[48].

Ordre Royal de la Légion d'honneur.

Serment.

Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie, de résister à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma complaisance, et qui ferait contraire au service de Sa Majesté et au bien du Etat, de ne prendre aucun service et de ne recevoir aucune pension, ni traitement d'un prince étranger, sans le consentement express de Sa Majesté, d'observer les Lois, ordonnances et Règlements, et généralement faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Cavalier de la Légion d'honneur;

à Verme le 20 septembre 1816.

J. Allier

Certifié et paraphé par nous membres Du Comité
d'administration du régiment de Chasseurs des Alpes.

J. Allier Le Major
Chabert

Le Capitaine
Willet de Morcourt Lequien Domergue

Le Colonel
J. Prévost







Ordre Royal de la Légion d'honneur.

Serments.

Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie, de
révéler à l'instant tout ce qui pourrait venir à ma connaissance,
et qui ferait contraire au service de Sa Majesté et au bien
de l'Etat; de ne prendre aucun service, et de ne recevoir
aucune pension, ni traitement d'un prince étranger,
sans le consentement express de Sa Majesté; d'observer
les lois, ordonnances et Règlements, et généralement
faire tout ce qui est du devoir d'un brave et loyal Cavalier
de la Légion d'honneur;

à Verme le 20 septembre 1816.

J. M. L.

Certifié et paraphé par nous membres Du Conseil
d'administration du Régiment de Chasseurs des Alpes.

J. M. L. Le Major
= M. L.

Le Capitaine
M. L. de Monroux
Lugnet Dominique

Le Colonel
M. L.



Le 17 août 1822, Frédéric Grelier de Concize fut nommé chevalier de Saint-Louis ; en 1823, on le retrouve capitaine au 2^e régiment des chasseurs à cheval à Châlons[49].

Il épousa à Nantes en 1828, une très lointaine cousine, Flore Macé de Vaudoré. Cette dernière, née au logis de la Jousselinière, canton de Sainte-Hermine, était fille de Céleste-Charlotte-Florence Grelier de la Jousselinière et nièce de François Alexandre Philippe Modeste Grelier (voir note 6) dont elle hérita[50]. Après un service de 30 ans, Frédéric se retira de la vie militaire en avril 1834[51]. Le couple sans enfant finit sa vie à La Chapelle-Thémer[52].

Frédéric resta toute sa vie bonapartiste, ainsi il donna la rondelette somme de 20 francs pour l'érection de la statue équestre de Napoléon sur la place centrale de la préfecture de la Vendée[53]. Notons que son lointain cousin l'homme politique légitimiste Ernest Grellier du Fougeroux habitait la même commune, mais qu'à la différence de ce dernier, Frédéric ne remplit pas de grandes fonctions, même locales. Tout au plus, on le voit en 1842 être remplacé dans un jury d'expropriation pour cause d'utilité publique[54] ; et en 1846, on le retrouve dans la liste des jurés à la troisième session des Assises de Vendée siégeant à Fontenay[55]. A cette même période, il était aussi membre résident de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale[55b]

Sous le Second Empire, il obtint la médaille de Sainte-Hélène[56] ; et en 1854 il devint Chevalier de la Légion d'honneur.

Il décéda à la Jousselinière le 14 mars 1860 [57]. Lors de sa succession, ses domestiques de La Chapelle-Thémer ne furent pas oubliés et reçurent la somme de 4 000 francs[58].

Image not found or type unknown



e16cf35e1475681f2e8463f47e

cemv2-1000x719.jpg" alt="Acte de décès de Frédéric Grelier de Concize" width="1000" height="719" /> Acte de décès de Frédéric Grelier de Concize

Un avis nécrologique de l'Indicateur de la Vendée du 24 mars 1860 citant la Vie de l'Ouest tenta de résumer la vie de Frédéric Grelier de Concize :

“NÉCROLOGIE. Une des familles les plus distinguées du Bas-Poitou, dont Henri IV gratifiait l'écusson d'une fleur de lys pour prix de glorieux services, vient de perdre un de ses derniers rejetons. Frédéric de Grelier de Concize était né à la veille des tempêtes de la révolution. Sa vie, cruellement romanesque, a été aussi agitée que les temps qu'il a traversés ; elle devait en essuyer les terribles contre-coups. Tandis que son père capitaine de vaisseau à la fleur de l'âge, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, était tué à Quiberon, sa mère, fille du comte de Chavagnac périssait à Nantes, victime des noyades de Carrier. Lui-même enveloppé au Mans dans le désastre de l'armée vendéenne était arrêté, condamné à mort à treize ans ; la générosité d'un colonel républicain, ému de sa jeunesse et de sa charmante physionomie le sauva au moment d'être fusillé, et le remit à sa tante, Mme d'Assailly, née Concize. Les biens de l'orphelin avaient été confisqués. Il s'enrôla simple soldat dans l'armée des Alpes ; puis, brillant officier de cavalerie, pas un de ses grades, pas une de ses croix qu'il ne conquit par quelque action d'éclat, dans les grandes guerres d'Italie, de Russie et d'Allemagne. Retiré, tout criblé de blessures, dans une terre de la Vendée, il a vu approcher la mort en chrétien, aussi résolument qu'il l'avait tant de fois affrontée sur les champs de bataille. Pleuré par des parents bien chers, il l'a été également par les populations que sa bienfaisance rendait heureuses autour de lui et que l'on a vues accourir pour porter sur sa tombe un suprême tribut d'hommages et de

regrets.[59]”

Son épouse le suivit dans la tombe le 18 juillet 1869[60].

A lire : [Glane concernant Joseph Bara](#)

Notes

[1]AD17 – BMS Rochefort – paroisse Saint Louis – collection communale- baptêmes-abjurations 1780-1788 baptême du 18 janvier 1781 (naissance le 17 de Frédéric Grelier de Concize) f 50

[2]Asa Bird Gardiner, *The Order of the Cincinnati In France: (“l’Ordre De Cincinnatus”) : Its Organization And History, With the Military Or Naval Records of the French Members Who Became Such by Reason of Qualifying Service In the Army Or Navy of France Or of the United States In the War of Revolution for American Independence. [United States]:* Rhode Island State Society of Cincinnati, 1905. <https://hdl.handle.net/2027/hvd.32044010479715?urlappend=%3Bseq=293%3Bownerid=3433953-305>

[3] Bulletin de la Diana du 1^{er} janvier 1960, communication du baron Grellet de la Dette, *Les Chavagnac, marins en Auvergne et en Forez* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65705551>. Et aussi dans *Organisation et lois relatives d’armée navale, forts, arsenaux et force maritime, embarquement, navigation et marine marchande* de 1790, on y trouve plusieurs Chavagnac et Grelier, dont la page 7 dans la rubrique seconde classe d’appointement et à la suite : “ R Grelier de Concize,R Chavagnac cadet, Majors de Vaisseaux ” <https://hdl.handle.net/2027/mdp.39015073463278?urlappend=%3Bseq=367%3Bownerid=102374971-366>

[4]Camille Cécile Eléonore Grelier de Concize née le 23 décembre 1775 ; paroisse Saint Louis de Rochefort (Ad 17 Rochefort 2E311/51*) ; Françoise Jeanne Eléonore née le 11 juillet 1774 à Saintes n’est pas citée ni par la Marquise de La Rochejaquelein, ni par Frédéric pouvant laisser sous-entendre qu’elle était déjà décédée avant les Guerres de Vendée.

[5] “Charles” Philippe Grelier de Concize,Chevalier, seigneur de CONCIZE, lieutenant des Vaisseaux du Roi et Capitaine d’une Compagnie Franche de la Marine en 1751.

[6] *Archives de l’Ouest : recueil de documents concernant la Révolution, 1789-1800.* Série A, Numéro 1 / Antonin Proust: Lacroix, Verboeckhoven et Cie (Paris), 1867-1869, p 123 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96756885>

[7] Henri Beauchet-Filleau, *Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé*, Charles Pichot, 1845, google book p 92 : “De GRELIER DE CONCIZE (Roland Charles-Augustin de), ancien élève de l’école militaire, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Saint-Louis,major des vaisseaux du roi et chef de section dans la 7^e compagnie du corps de la marine à l’armée des princes. “. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k208703w>

[8]*Concise, un château détruit... pour empierrer les chemins*, article du 24 juin 2014 <http://www.vendeensetchouans.com/archives/2014/06/25/30136771.html>

[9] Né le 29 août 1749 au Château de Boisniard de La Verrie

[10]Il est difficile de démêler les actions des différents Grelier restés en Vendée durant cete période, des inexactitudes sont donc tout à fait possibles dans les lignes suivantes.

Ainsi François Alexandre Philippe Modeste Grelier baptisé à la Chapelle Thémer le 26 août 1769 est quelquefois considéré comme étant un Grelier de Concize, voire le père de Frédéric. Il n’en est rien. Le père, du premier représentait la Noblesse pour La Chapelle Thémer en 1789, il appartenait à la branche de PuyBernier et de la Jousnelinière (sa mère était une Lemaignan). La confusion fut certainement faite car son sa nièce maternelle et héritière par sa mère devint l’épouse de Frédéric Grellier de Concise qui décéda au château la Jousnelinière en 1860 comme nous le verrons ultérieurement. Si l’on en croit notamment la note concernant François Alexandre Philippe Modeste Grelier de la Jousnelinière ou de Puygarnier dans les mémoires de la Marquise de La Rochejaquelein

et la notice le concernant dans l'article de la Fontenelle de Vaudoré, *autour du drapeau Blanc, biographies inédites des chefs Vendéens et des Chouans*, jeune officier d'artillerie de l'armée du Centre sous les ordres de Marigny, après la défaite du Mans, il aurait été pris à Montrelais, condamné et exécuté à Angers le 21 nivôse an 2, information que reprend Chassin dans la *Vendée Patriote* mais en donnant le patronyme Grelier de Concize (volume 3 p 436 note 1 concernant Beauvollier <https://hdl.handle.net/2027/njp.32101072035767?urlappend=%3Bseq=466%3Bownerid=2702159776859468>)

Notons aussi que vivait à la Chapelle Thémer au château du Fougeroux Alexandre Grelier du Fougeroux d'abord Émigré puis combattant Vendéen sous Scépeaux et ayant commandé en 1799 sous les ordres de Suzannet la division de Vieilleville. Enfin, la destinée d'un autre oncle de Frédéric quant à elle est plus mystérieuse ; c'est celle de Martial Joseph Grelier de Concize, baptisé à Saint-Louis de Rochefort, le 8 mars 1751, (<http://www.archinoe.net/v2/ark:/18812/32d150037984d6f0c6684efebd8231>) chevalier de Malte de minorité, admis aux Ecoles militaires sur preuves signées de d'Hozier de Sérigny le 5 août 1761, sortit de l'école en 1762, garde marine la même année, enseigne de vaisseau en 1772, lieutenant de vaisseau en 1778, capitaine de compagnie en 1779, chevalier de St-Louis en 1787, major de vaisseau en 1786, capitaine de vaisseau le 1^{er} janv. 1792. Etait-ce lui qui est indiqué être le "de Grélier de Concise" qui après un ordre du 27 prairial an VI (15 juin 1799) autorisant certains Chevaliers de Malte à suivre l'expédition d'Egypte et qui furent soit employés dans l'armée ou soit dans divers services administratifs an VI (Clément de La Jonquière, *L'expédition d'Égypte, 1798-1801*. Paris, H. Charles-Lavauzelle [1899-1907] v.1. p 640). <https://hdl.handle.net/2027/njp.32101009008523?urlappend=%3Bseq=640%3Bownerid=27021597768597667-760> ?

[11] la Fontenelle de Vaudoré, *Autour du drapeau Blanc (suite) biographies inédites des chefs vendéens et des chouans*, Revue du Bas-Poitou, v.5, (1892), p 85. <https://hdl.handle.net/2027/gri.ark:/13960/t5x72139t?urlappend=%3Bseq=91>

[12] dans une autre version elle indique : " *En Chemin, M.de Concise vint nous prier de nous arrêter chez sa belle-soeur, au château de Concise : nous y rencontrâmes M. de Talmont et mon père, qui arrivaient de Nantes. Madame de Concise n'était pas encore faite aux mœurs vendéennes; nous la trouvâmes qui mettait du rouge et qui affectait une attaque de nerfs : du reste elle nous reçut fort bien.*" et dans la suivante: "*nous nous arrê tâmes à Concize, le chevalier étant venu nous y inviter de la part de sa belle-sœur, femme d'émigré, qui y était avec sa fille et un fils très enfan, c'était une femme très ridicule à cause de ses prétentions. Nous les trouvâmes occupés à se mettre du rouge et à faire semblant d'avoir une attaque de nerfs; elle nous reçut à merveille,*"

[13]AD 85- *La Vendée historique*– 4 num 499 4 – 1900 : n° 73-96 Table des matières vues 295-297 1900, <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/833064/daogrp/0/19>

Revue du Bas Poitou -1901 4 Num 81/55 – 1901 (2^e livraison). P. 122-248 1 (p 184) Le comité révolutionnaire d'Angers et le département de la Vendée : "*veuve Grelier de Concise, ci devant noble et mère d'un chef d'armée catholique avec lequel elle a communiqué ; 24 novembre -4 4 frimaire Morte en prison à Doué.*"

[14] Françoise de Chabot, *Un canton du bocage vendéen souvenirs de la grande guerre*, Hérault, Maulévrier, 1983, note 10 p 353

[15]AD 49- EC Doué la Fontaine- 6E125/26 acte de décès de "Cécille Demellier" <https://recherche-archives.maine-et-loire.fr/v2/ark:/71821/f7f2b798e585f1b342cfac79812fae3c> et aussi AD 85 – [Correspondance et papiers de Benaben] / [éd. Arsène Launay]. vue 263 <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/vta45d0e4e785532928/daoloc/0/263>

- [16] Autre version :” Mesdames de Vaugiraud et de Concise furent aussi conduites à Doué où elles périrent de misère et de mauvais traitements . La pauvre madame de Concise fut jetée du haut d’un escalier , et ne survécut que huit jours à sa chute
- [17] Philippe Joseph Perreau, né le 1 mai 1747 à Poligny (Jura). Chevalier de Saint-Louis, Major au corps Royal d’Artillerie, il était officier de marine à Rochefort (où il fréquenta la famille Chavagnac) lorsqu’éclata la Révolution. En 1793, il rejoint l’armée Vendéenne et devient en octobre le second du général Marigny alors commandant de l’Artillerie. Il fut blessé à la bataille d’Entrammes le 27 octobre (Poirier de Beauvais, *Mémoires inédits* p. 162 : “(...) Nous eûmes, de notre côté, environ quatre cents morts et douze cents blessés. Le chevalier Perrault fut au nombre de ces derniers.(...)” puis, plus gravement à Granville le 14 novembre (*Mémoires de Madame La Marquise de la Rochejaquelein, édition originale Bourloton éditeur, p. 314* : “A cette affaire, MM de Perrault, Roger-Moulinier et de la chevalier de Beauvollier furent blessés tous les trois au pied ; les deux premiers très grièvement, surtout M; de Perrault(...)”
- [18] Alphonse Beauchamp, *Histoire de la guerre de Vendée et des Chouans depuis son origine jusqu’à la pacification de 1800*, Giguet et Michaud, 1809, vol 2 pp 121-122 Google book
- [19] Jacques Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, édition Drochon, Volume 2 p 12
- [20] Pierre François Tissot, *Les Fastes de la gloire, ou les braves recommandés à la postérité; monument élevé aux défenseurs de la patrie*, Paris, T 2, 1818, notice concernant Beaufort de Thorigny pp 438-461 Google book
- [21] Il mesurait donc à peu près 1 m 37
- [22] Archives militaires de la guerre de Vendée conservées au Service historique de la Défense (Vincennes) -Correspondance -B 5/7-12. Armée de l’Ouest -B 5/7. Octobre-décembre 1793 SHD B 5/7-73 – 11 décembre : Ancenis : deux faux passeports censés être délivrés par la municipalité d’Ancenis, le premier au citoyen Chaigneau, le second au jeune Grelier pour aller étudier à Paris. <https://etatcivil-archives.vendee.fr/ark:/22574/s005df8ab2321e5d/5df8ab259cc0e>
- [23] Perreau avait volé le certificat de civisme délivré à Paris le 18 mai 1793 d’un dénommé Anjou partant pour l’armée SHD B 5/4-58 – <https://etatcivil-archives.vendee.fr/ark:/22574/s005dff52a7857d2/5dff52a786a7d> 18 mai :- Paris : certificat de civisme délivré à Paris au citoyen Jean Anjou, 47 ans, carrier natif de Champsecret dans l’Orne, partant pour la Vendée ; le “chef de chouans” Perreau s’en est emparé par la suite et s’est fait passer pour lui.
- [24] Du nom du jacobin premier président de cette première Commission militaire du département, ancien notaire d’Ernée devenu juge de paix. [25] Archives militaires de la guerre de Vendée conservées au Service historique de la Défense (Vincennes) Correspondance Armée de l’Ouest.- 27 décembre 1793 B 5/7-91 Dossier Perreau dont son interrogatoire et jugement à Ernée <https://etatcivil-archives.vendee.fr/ark:/22574/s005df8ab2321e5d/5df8ab26b76b7> Pour lire l’interrogatoire de Perreau voir le site la Maraichine normande : 21 août 2018 POLIGNY (39) – ERNÉE (53) – PHILIPPE-JOSEPH PERREAU, COMMANDANT EN SECOND DE L’ARTILLERIE “DES REBELLES” (1747 – 1793) <http://shenandoahdavis.canalblog.com/archives/2018/08/21/36641643.html>
- [26] Cela semble bien démontrer qu’une seule soeur de Frédéric accompagna leur mère en prison.
- [27] Archives militaires de la guerre de Vendée conservées au Service historique de la Défense (Vincennes) Correspondance Armée de l’Ouest.-B 5/7-92 – 27 décembre 1793. Interrogatoire et jugements rendus par la Commission révolutionnaire de la Mayenne contre les rebelles Chagnon et Grelier. f°1-2. <https://etatcivil-archives.vendee.fr/ark:/22574/s005df8ab2321e5d/5df8ab26b76b7>

[28]AD 53 L 1642 bis – Commissions révolutionnaires – nivose an II- ventôse an III-(registre destiné à inscrire les jugements portés la Commissin militaire provisoire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne) f°13-14 https://archives.lamayenne.fr/archives-en-ligne/ead.html?id=FRAD053_2NUM124_RN&c=FRAD053_2NUM124_RN_de-1503

[29]Citée pour la première fois par Auguste Johanet dans *La Vendée à trois époques: de 1793 jusqu'à l'Empire, 1815-1832*, (1840 Tome premier) et indiqué aussi Léon Douarche dans Deux Episodes de La Vie de Marceau, (Annales Historiques de La Révolution Française, no. 19 (1927): 26–39. <http://www.jstor.org/stable/41923652>). Ve dernier précise que cette lettre appartenait alors à la famille Thenaisie au château de la Treille près de Cholet (château vendue par cette famille en 1937). Durant la Révolution, une copie fut adressée au ministère de la Guerre : *“Ma chère tante, Que d'événements, que de malheurs me sont arrivés depuis que je ne vous ai vue. Vous savez que ma mère et sa famille habitaient la campagne depuis plus d'un an; nous y vivions tranquilles, quand l'armée des Mayençais vint porter l'épouvante dans notre canton. Elle nous effraya tellement, que ma mère se décida à abandonner sa maison et à passer la Loire. Vous savez qu'au Mans l'armée républicaine a obtenu une victoire complète. J'ai eu le malheur affreux d'être séparée de ma famille. Dans cette horrible déroute, je désirais la mort, et je n'ai trouvé que de la pitié parmi les troupes républicaines. J'ai été sauvée par le général Marceau, qui m'a traitée, non seulement avec humanité, mais encore ai-je à me louer de son honnêteté et de sa générosité. Il m'a conduite à Laval où, malgré son attestation, j'ai été conduite à la maison d'arrêt, où je suis depuis trois jours. On me fait espérer que mon âge me met hors la loi. Je puis donc ne rien craindre pour mes jours; mais, ma chère tante, j'ai tant d'autres sujets d'inquiétudes ! Qu'est devenue maman ? Ma sœur, mes frères existent-ils ? Vous qui aviez tant d'amitié pour ma pauvre mère, combien vous serez touchée de son sort, quel qu'il soit : prenez pitié du mien aussi. Voyez-moi, seule, isolée, sans appui, sans protecteur, sans conseils, que deviendrai-je ? Ne pourriez-vous pas me faire réclamer ? Je me jette dans vos bras, ne m'abandonnez pas ; que je vous doive ma liberté. Puis-je aller vivre à Nantes auprès de vous! Je connais le malheur bien jeune; toute ma vie je pleurerai la perte affreuse que je viens de faire, car je ne puis presque pas douter que ma malheureuse mère n'ait été massacrée dans le premier moment de fureur. Je n'ai dû mon salut qu'à ma jeunesse; elle a été respectée par le général bienfaisant qui m'a protégée. Éloignée de tous les miens, je ne possède plus rien, ma misère vous touchera sûrement. Ma bonne tante, j'ose compter sur l'assistance que réclame, près de vous, votre malheureuse et innocente nièce. Angélique DES MELLIERS. 9 Nivôse an II de la République. Adressez votre lettre à la maison d'arrêt, au citoyen Paul, pour me la remettre.”*

Dans *Les Vendéens de la Sarthe* d'Henri Chardon (E. Monnoyer, 1871 vol.2, p 300, Google book), ce dernier indique *“sa soeur était emprisonnée à Nantes avec sa tante, Madame de Concise, à qui sans doute, Angélique écrivit la lettre touchante”*. Elie Fournier dans *Ouragan sur la Vendée*, les quatre cousines de Charette, Le cercle d'or, 1982, reprend cette assertion *“De sa prison, elle écrit à sa tante, Mme Grelier de Concise : “Je désirais la mort et je n'ai trouvé que de la pitié parmi les troupes républicaines”*. En fait, cela est plus qu'improbable que la tante destinataire de la missive soit la mère de Frédéric.

[30]Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-inférieure, janvier 1920, avant-propos de A. Bourdeaut concernant les mémoires de Mlle de Boishéraud p 48 : *“D'un autre côté, l'histoire véritable des aventures de M le Clotilde des Melliers et de sa cousine Mlle Grelier de Concise ne ressemble point au roman avantageux raconté par l'emphatique Boursault. Faites prisonnières ensemble, elles furent conduites à l'Entrepôt. Elles en furent retirées le jour de Noël 1793 (8 nivôse, an II), et confiées aux bons soins, l'une de Jean Tessier, négociant rue de la Chésine, l'autre de Pierre Claveau, rentier, rue de la Vierge, quai du Sanitat . Ils étaient l'un et l'autre commissaires bienveillants du quartier. Eurent-ils regretté leur bonne action, craignirent-ils de se compromettre, ils ramenèrent les deux jeunes filles à l'Entrepôt. Peu de jours après, elles furent remises aux mains d'un troisième commissaire bienveillant, le C en Richer, négociant domicilié lui aussi rue de la Vierge. Comble de malheur, ce nouveau tuteur mourut du typhus six semaines plus tard [note : décès le 14 pluviôse an II*

– section *Égalité Fosse, cote 1E 58 f 41*]. Dès lors, sans toit, sans ressources, les deux enfants réfugiées à Thouaré, vécurent de leur travail, tirant l'aiguille pour gagner leur pain, jusqu'au jour où Mme de Lescure passant par Nantes, lors de l'amnistie qui précéda la Pacification, les rencontra : elle remit Mlle des Melliers aux bons soins de sa famille, elle emmena Mlle Grelier dans sa voiture en Poitou”.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3206212t/f132.item>

Notons que lors de l'union de Clotilde des Melliers le 16 brumaire an 6 à Nantes avec Jacques René Barbier (du Doré), Jeanne Angélique Geffrey la mère de cette dernière est indiquée présente et consentante (AM Nantes- mariage an 6 – section Démosthène et Humanité – f° 10/50 <https://archives-numerisees.nantes.fr/v2/am441/visualiseur/etatcivil.html?id=451002878>). Elle échappa donc aux noyades.

[31] Fleury Vindry, *Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, H. Champion (Paris), 1908, p 207

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6374926f>

[32] Elle avait épousé à Chambreaud le 11 septembre 1769, Sébastien Guillaume Alexandre d'Assailly, Chev., sgr de la Salmondière et de la Rivière d'Arthenay. <https://www.henrydardenay.com/article-15031882.html>

L'acte de célébration de mariage fut déposé chez le notaire parisien Augustin Amable Sibire pour l'étude LXIX (cf répertoire en ligne pour le 1^{er} juillet 1770) Cote : MC/RE/LXIX/10252 r°-275 r°

[33]Antonin Proust, *La justice révolutionnaire à Niort*, seconde édition, Niort, 1874, p 123 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6214810b>

[34]Le mariage eut lieu le 9 brumaire an IX (Ad 85 Ec Le Petit Bourg des Herbiers-an IX-1808 AD2E173/3- f °7/8. Louise Camille Isor, née le 6 mai 1802 (acte enregistré le 5 août 1804/ 12 thermidor an 12 f°134/135) et Philippine Cécile Hermine Rivet de La Thibaudière née le 28 novembre 1805/8 frimaire an 14 (f 196/197)

[35] Lire à ce sujet, *Journal des arrêts de la Cour royale de Poitiers... / rédigé par MM. Boncenne, Bréchar, Foucher, Pervinquière, Bourgnon, Pontois, Calmeil, Brochain, et Richard 1823 pp 125/136*. En 1808, Cécile avait pourtant adressé à l'Empereur une lettre demandant une place pour son époux (AN -Inventaire – AF/IV/1454-AF/IV/1459,AF/IV/1461-AF/IV/1468 pièce 454 : Grelier de Concise (Cécile), épouse Rivet de La Thibaudière, fille d'un ancien major de vaisseau. – Demande une place pour son mari, ancien militaire). On le retrouve sous la Restauration dans des rapports de police peu en sa faveur cités dans *Le Livre noir de Messieurs Delavau et Franchet, ou, Répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable... tome 4, pp 60-62 : “RIVET-THIBAUDIÈRE./Madame ANGAZ./*

Cab. part., n. 11,555. 22 déc. 1824./Le sieur Rivet-Thibaudière, venant de Barcelone, a obtenu à Perpignan une passe provisoire pour se rendre à Paris. Deux individus de ce nom, l'un propriétaire à Talmont, l'autre avocat à Bourbon-Vendée, sont connus comme professant de fort mauvaises opinions ./ (Le préfet de police.)/(Rapport négatif.)

1^{er} div. 1^{er} bur. 5 avril 1825./M. le chef de la police centrale est chargé de faire rechercher la demeure actuelle du sieur Rivet de la Thibaudière, né dans les environs de Niort. Lors de la dernière campagne d'Espagne, il disparut de Paris, et parvint à se faire placer dans l'administration des vivres-viandes de Dubrac. Son emploi y fut de très courte durée. On croit qu'alors il se retira à Barcelone, où il tint un café-estaminet. Cet individu a reparu à Paris, au Palais-Royal, il y a quelques jours. On dit l'avoir vu entrer dans la maison n. 129. (Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur. 7 juillet 1825./1^{re} réponse. — Le sieur Rivet de la Thibaudière, lors de son départ de Paris pour l'Espagne, demeurait rue Ste-Anne, n. 29, chez la dame Angaz. On ne lui connaît aucun moyen d'existence. Il s'attribue un grand crédit près des administrations publiques, particulièrement près de la direction de la police générale. C'est un homme d'un caractère excessivement vif. Il a pour accointance un nommé Rosier, qui a pour prénoms Jean-Baptiste, âgé de trente-neuf ans, né à Dijon. Il se dit marchand de vins en gros, et assure qu'il a un magasin au port Marli./Il est une circonstance qu'il est essentiel de remarquer et d'approfondir : c'est que Rivet de la Thibaudière porte depuis

environ dix-huit jours et ostensiblement le ruban de la Légion-d'Honneur, et il assure que cette décoration lui a été accordée depuis l'époque du sacre. (Ch... Leb...).

Cab. part., n. 11,555. 26 juillet 1826.//Ile réponse. —Le sieur Rivet de la Thibaudière dit avoir été décoré de la Légion-d'Honneur en récompense de son royalisme distingué. Il se donne pour capitaine d'état-major en disponibilité, et prétend que ses moyens d'existence résident dans les émoluments de cette place et la pension de légionnaire. Le sieur Rivet de la Thibaudière est veuf. Il a deux filles qui demeurent à Lannion, où elles tiennent un bureau de poste (1) ou de tabac. (Ch.)”

[36] Dans *États détaillés des liquidations faites par la Commission d'indemnité à l'époque du 31 décembre 1827 ...*, Volume 1, Partie 2 pp 10-16 Google book en tant qu'ayant-droit réclamantes, ses deux filles apparaissent comme mineures émancipées auprès de leur oncle Frédéric.

Elles reçurent aussi respectivement une pension de 100 francs comme Vendéennes. liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, avec l'indication sommaire des motifs de la concession de la pension, imprimerie royale Paris, 1833, p 414.

[37] La Marquise de la Rochejaquelein le cite peu après la bataille de Dol (Edition Bourloton, 1889. p 335) “Le combat commença vers dix heures du matin et dura plus de quinze heures; la ville resta dans le plus grand calme et sans la moindre alarme; on envoya des patrouilles nombreuses du côté de Dinan, d'où les Bleus, apparemment peu forts, ne firent aucune sortie. Nous eûmes la faiblesse ou la prudence, maman, moi et cinq femmes, de sortir de la ville à cheval de ce côté; nous trouvâmes le chevalier de Concize; qui en faisait autant que nous;”

[38] *Mémoires inédits* de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée éd. comtesse de La Bouère. vue 259 <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/vta28020800da5ce02b/daoloc/0/259>

[39] Version de Bouvier du Mortier dans *la vie du général Charette*, 1823 (p 230) : “Un jour de dimanche, il arriva pendant vèpres au bourg des Epesses, et entra dans un cabaret pour se rafraichir. L'hôtesse conçut quelques soupçons sur un inconnu bien armé qui n'avait ni l'habillement ni les manières du pays et dont la contenance ni les manières du pays, et dont la contenance lui paraissait embarrassée. Elle fit avertir à l'église qu'il y avait chez elle un espion. Aussitôt trois hommes se détachent, vont prendre leurs armes et se rendent au cabaret où Joly n'y était déjà plu ; mais ils ne tardèrent pas les joindre “ – Qui êtes-vous ? où allez-vous ? lui dit l'un deux : Joly bouillant de colère se retourne , et pour toute réponse brûle la cervelle au questionneur ; lui-même est tué sur le champ par un des gens de M. de Concize qui porta à son maître les pistolets de Joly. M de Concize fut très affligé de cet événement et regretta la perte d'un si brave homme. On trouva sur lui des passeports républicains pour retourner à Bordeaux” <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/vta00ae51247fce67ed/daoloc/0/7>

[40] AN F7 3695/1-62 http://recherche-archives.vendee.fr/archive/fonds/FRAD085_1Num80: “ Le général Travot nous donne aujourd'hui, par sa lettre du 18, cette certitude. Il tient ce fait, s'étant habillé en chouan peu marquant, d'un nommé Grellier Concize, désigné comme otage dans l'arrêté déjà présenté, qui lui a assuré qu'ils n'attendaient tous que le moment favorable pour se soulever...”

[41] Mariage le 14 avril 1828 (AM Nantes, registre des mariages 5^e-6^e canton 1E1683 1823-1832 f° 23 <https://archives-numerisees.nantes.fr/v2/am441/visualiseur/etatcivil.html?id=451003252>)

[42]AM Nantes, registres des décès 1^{er} – 2^e canton 1 E535 f139-140

[43]Eugène de La Gournerie, *Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795 : suivis de la liste des victimes...*Nantes, 1875 p 88

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55866203>

Officiers de Marine émigrés enfant la Révolution article de Jean Meirat paru dans *Chronique d'histoire maritime* p 33

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5326340p>

[44] Même si en l'an V, lors de la vente d'une métairie du petit bourg des Herbiers lui appartenant à Frédéric Grelier de Concize et sa sœur, alors mineur, il est indiqué que son tuteur était un Pierre

Boucher agriculteur à Prahecq (AD 85 Minutier ancien de Chambretaud, La Gaubretière, Mallièvre, Page 28

Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Tiffauges, Treize-Vents, La Verrie (1628-1806) Étude de Chambreaud Étude A Notaire Mathurin Modeste Billaud (an V-1806) cote 3 E 16 9-2 – An V-an VI (1796-1798)1 : “9 thermidor (6 août 1798) : vente de la métairie du Haut-Contigny au Petit-Bourg des Herbiers consentie par Pierre BOUCHET, agriculteur à Prahecq [Deux-Sèvres], comme tuteur de Louis-Charles-Frédéric GRELIER, et sa sœur Cécile GRELIER, fille majeure au Petit-Bourg des Herbiers, enfants de feus Roland-Charles GRELIER [de Concize] et d'Éléonore SAVIGNAC, à Louise BOUTILLIER, veuve de François BOUTILLIER du COIN, Jacques-François BOUTILLIER des HOMMELLES et son épouse Renée-Marie BOUTILLIER, tous de Mortagne-sur-Sèvre” (vues 222-234))

[45]Blog l'Estafette – FIGURES D'EMPIRE – Le général Morand, publié le 14 mai 2022 : “Ce fut le général Morand qui enleva à la batterie de La Moskowa les redoutes qui couvraient la droite de l'ennemi. Mais à 9 heures du matin, attaqué de toutes parts par les réserves russes, il fut obligé de les évacuer. C'est dans ce moment qu'il fut blessé d'un coup de feu à la figure ; ce dont il ne fut pas fait mention dans le « Bulletin », sur sa demande, afin de ne point causer trop d'inquiétude à sa famille.” <http://lestafette.unblog.fr/2022/05/14/le-general-morand/>

[46] “Lettre d'accompagnement du rapport sur la bataille de la Moskowa (Borodino), du général de division Charles-Antoine-Louis-Alexis Morand au maréchal Louis-Nicolas Davout, le 10 septembre 1812 (Mojaisk) A Mozaïsk le dix 7bre 1812 Au Prince d'Eckmühl Monseigneur J'ai l'honneur de vous envoyer mon rapport sur les affaires des 5 6 et 7 7bre et des demandes d'avancement et de grades pour les généraux les colonels et pour les officiers de mon état major, j'y joins la copie des demandes que j'ai faites après l'affaire du 17 à Smolensk. Je prie V.E. d'accueillir les demandes que lui feront les colonels ne pouvant les lui transmettre moi même, comme je l'ai fait après Smolensk, je recommande mes aides de camp à V.E. elle les connaît je la prie aussi d'obtenir à Mr Delort [de Gléon] pour la récompense de sa campagne le grade général de brigade, sans s'exposer aux balles il n'en a pas moins rendu beaucoup de services aux ambulances, elle le connaît et appréciera ce qu'il mérite, j'ai à louer ses soins pour le travail et son exactitude pour les états en fin son zèle pour le service il est colonel depuis 18 ans, et c'est comme retraité qu'il aurait un grade. Je regrette bien d'être mis hors de combat avant la fin de la campagne, il est vrai que je n'ai plus de division, je vais suivre le quartier impérial, d'ailleurs la suppuration de ma plaie commence, Mr Larrey dit qu'elle n'a rien de dangereux, mais qu'elle sera longue à guérir. Je suis bien sensible et bien reconnaissant de l'intérêt que V.E. a prie à moi, je puis l'assurer que j'ai été plus inquiet d'elle que moi lorsque j'appris qu'elle avait été blessée heureusement c'était légèrement ce qui m'a rassuré. Je la supplie d'obtenir de bonne récompense pour les généraux de brigades les colonels et les officiers qui restent de ma division je lui recommande particulièrement mes aides de camp, je mets toute ma confiance dans ses bontés et son amitié pour moi je la prie d'accueillir la demande que je lui fais pour mon vieux p[è]re qui avait 4 fils et deux gendres sous les drapeaux 5 offer supérieurs. Agréez etc Je recommande à V.E. les majors Hervey du 30 Hubert du 17^e et Faury 13^e pour des dotations et des grades supérieurs. Un Lieutenant du 3^e de Chasseurs à cheval nommé Grellier [de Concize] qui s'est bien conduit étant d'ordonnance près de moi le 7. pour la décoration. Je lui recommande aussi les chirurgiens majors Pigou du 13^e et Jacquemin du 30^e, elle les connaît pour des dotations ou la croix d'officier de légion d'honneur”.

<https://www.vestarchive.ru/2013-2/2606-raport-general-a-morana-o-srajenii-pri-moskve-reke-5-7-sentiabria-1812-g.html>

[47][LH/1196/56] – Paris (Paris, France) – Ordre de la Légion d'Honneur- Numéro de dossier : LH/1196/56-Dossier de la légion d'honneur : GRELIER DE CONSCIZE DE Frédéric Louis Charles (Date de naissance : 17/01/1781 – Lieu de naissance : Charente , Rochefort) Conservé aux archives nationales <https://www.geneanet.org/registres/view/568431>

- [48] France. Ministère de la guerre, Annuaire officiel des officiers de l'armée active, 1819. <https://hdl.handle.net/2027/mdp.39015062962249?urlappend=%3Bseq=419%3Bownerid=3157867-441>
- [49] *Annuaire, ou Almanach du département de la Marne pour l'année 1823 à Châlon chez Bonnier-Lambert, 1823-24.* <https://hdl.handle.net/2027/wu.89006833016?urlappend=%3Bseq=181%3Bownerid=13510798902089607189>
- [50] États détaillés des liquidations faites par la Commission d'indemnité à l'époque du 31 décembre 1827, IIIe partie département du Bas Rhin jusque et y compris celui de l'Yonne, Volume 3, Section Vendée p 40, AD 85 – Biens nationaux -Papiers des administrations du département, de la préfecture et des districts 1 Q 246-6 – Registre n° 2. Ventes n° 136-146 : 11-14 pluviôse an VI. PV n° 143 (vues 286-290) : “*La Chapelle-Thémer : la métairie et la borderie de la Rochette, appartenant à GRELIER JOUSSELINIÈRE, vendues à Flore GRELIER le 14 pluviôse an VI. – PV n° 144 (vues 290-294), Thiré : la métairie de la Ménarderie, appartenant à GRELIER JOUSSELINIÈRE, vendue à Flore GRELIER le 14 pluviôse an VI.*” <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/331953.984640>
- [51] Bulletin des lois de l'Empire français 11^e série t.17 (1861: 1^{er} semestre) :suppl.. p 82 <https://hdl.handle.net/2027/hvd.32044100901313?urlappend=%3Bseq=82%3Bownerid=2702159776554586>
- [52] AD 85 Chapelle-Thémer (La) Recensement de population – 1820 cote 1Z284 2Mi21/294 (14 images) p 7
- [53] 4 Num 219/44 – 1853 : n°1-48 + table alpha. 4 p. (en fin de lot) 1853 Titre(s) : *Recueil des actes administratifs* – Préfecture de la Vendée 4 Num 219/44 – 1853 : n°1-48 + table alpha. 4 p. (en fin de lot) 1853 Titre(s) : *Recueil des actes administratifs* – Préfecture de la Vendée – liste de la Chapelle-Thémer, p 145
- [54] AD 85 4 Num 220/6 Session extraordinaire (27 déc. 1842) et session ordinaire unique (21-30 août 1843) – Procès-verbaux des délibérations du Conseil général (SE v. 1-10 ; SO v. 11-108). Table alpha. (v. 109) 1842-1843 <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/vta9b1e79c8e07b4530/daoloc/0/145>
- [55] AD 85, *L'indicateur de la Vendée* du 15 août 1846, Num 527 6 – 1846 vue 131 <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/965760/daogrp/0/131>
- [55b] *Journal mensuel de travaux de l'académie nationale*, Volumes 19 à 20, p 29 Google book
- [56] Société des Etudes Historiques Révolutionnaires et Impériales 2004 – 2015 « *VIVAT HOUZARD* » Répertoire patronymique, lettre G, des hussards français de la Révolution et l'Empire par Jérôme Croyet, Docteur en Histoire Et Jacqueline Croyet, secrétaire de l'Association d'Etudes Historiques Révolutionnaires et Impériales : “*GRELIER DE COUSIS (Frédéric Grelier de Concize) Charles. Capitaine au 3^e régiment de hussards. Chevalier de la Légion d'honneur. Médaillé de Sainte Hélène, brevet n° 100989. Demeurant à La Chapelle Themer, Vendée.*”
- [57] AD 85 – Ec La Chapelle-Thémer -Décès-1855-1869 -AD2E056/11 f° 48. Une erreur est commise concernant l'identité de sa mère. En effet il est écrit qu'il s'agit de Charlotte Célestine Flore de Grelier de la Jousselinière. C'est en fait la mère de son épouse.
- [58]AD 85 – bureaux de Sainte Hermine 2 q 136071859-1870 (n9) folio 81 (à Rochefort n 26
- [59]AD 85 – 4 Num 527 20 – 1860 : n° 1-102 + suppl. n° 36 1860 <http://recherche-archives.vendee.fr/ark:/22574/965774/daogrp/0/87> La nécrologie parut aussi dans la *Gazette de France* du 31 Mars-
Retronews
- [60] AD 85 Ec La Chapelle-Thémer -Décès-1855-1869 -AD2E056/11 f° 109

Categorie

1. Empire
2. Guerres de Vendée
3. Révolution française
4. XIXe Siècle
5. XVIIIe Siècle

Tags

1. Chambona de Perreau
2. Grelier de Concise
3. Grelier de Concize
4. Grellier de Concise
5. Guerre de Vendée
6. Napoléon
7. Vendée
8. virée de galerne

date créée

30/01/2023

Auteur

christelle-augris